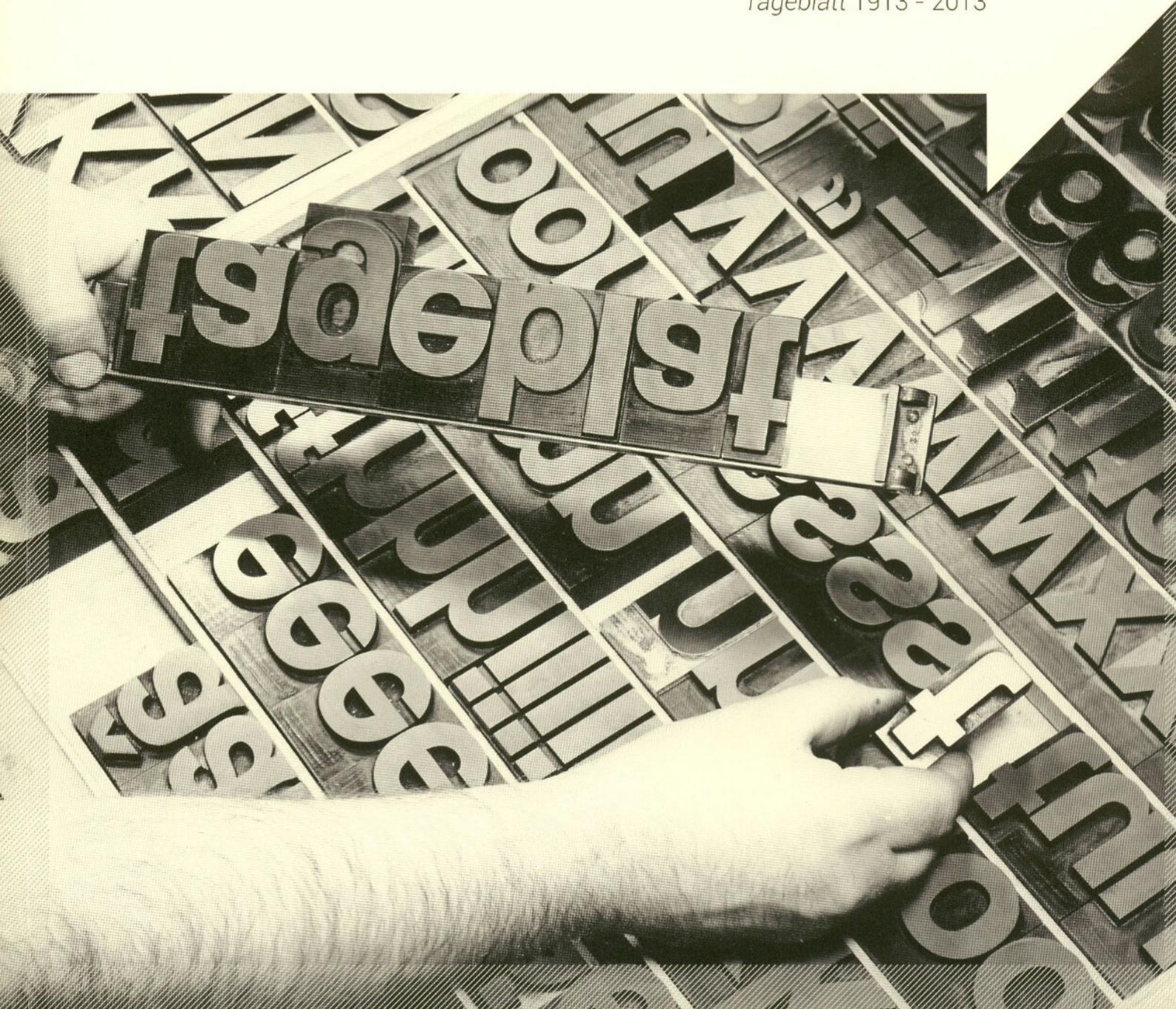


Sous la direction de
Denis Scuto, Yves Steichen et Paul Lesch

Radioscopie d'un journal

Tageblatt 1913 - 2013

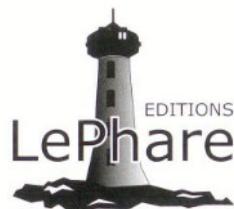




Sous la direction de
Denis Scuto, Yves Steichen et Paul Lesch

Radioscopie d'un journal

Tageblatt (1913-2013)



Le coffret (cinq livres) est publié grâce au soutien de
Jeantet Associés Avocats et de BGL BNP Paribas

Rédaction: Denis Scuto / Yves Steichen / Paul Lesch

Coordination et réalisation graphique: Espace Médias S.A.

Couverture: Comed S.A.

Impression: Polyprint S.A., Esch-sur-Alzette

© Editions Le Phare - Les auteurs, 2013

ISBN 978-99959-851-0-3

Sommaire

Alvin Sold et Danièle Fonck	
Préface	7
Denis Scuto, Yves Steichen et Paul Lesch	
Introduction: Le Siècle du <i>Tageblatt</i> (1913-2013)	9
Ben Fayot	
La jeunesse d'un centenaire (1913-1927)	17
Denis Scuto	
Paul Schroell, le fondateur du <i>Escher Tageblatt</i>	26
Robert Thill	
Frantz Clément, Chefredakteur und Feuilletonist (1882-1942)	38
Anne-Marie Millim	
Philinte: das Feuilleton von Nicolas Ries (1920-1939)	49
Gast Mannes	
Gust. van Werveke, politischer Leiter und Chefredakteur des <i>Escher Tageblatt</i> (1896-1976)	56
Ben Fayot	
Hubert Clement (1889-1953)	66
Denis Scuto	
Les années 1930 du <i>Escher Tageblatt</i>	74
Henri Wehenkel	
Nic Molling, destin d'un homme libre (1902-1964)	89
Jeff Schmitz	
Albert Hoefler und das Feuilleton <i>Literatur und Kunst</i>	100
Germaine Goetzinger	
<i>In dieser Zeit der Weltenwende</i> . Karl Schnogs Beiträge im <i>Escher Tageblatt</i>	109
Henri Wehenkel	
Emil Marx, der Drachentöter (1899-1964)	116
Paul Lesch	
L'affaire Cabrol	127
Nadine Besch	
<i>La Page de la Femme</i> (1928-1939)	138
Damien Sagrillo	
Die Musikseiten des <i>Tageblatt</i>	145
Paul Lesch	
Le <i>Tageblatt</i> et le cinéma	154

Christian Mosar Joseph-Emile Müller, l'intransigeant	158
Vincent Artuso Un journal antifasciste au service du nazisme	163
Henri Wehenkel Michel Rasquin: L'homme de 1945	173
Antoinette Reuter De la « 5e colonne » aux « indésirables ». Regards de Carmen Ennesch sur les migrations	179
Yves Steichen Robert Thill (1904-1981), Chronist und Weltenbummler aus der luxemburgischen „Provinz“	185
Yves Steichen Die Ausrichtung und Entwicklung des <i>Tageblatt</i> in der Nachkriegszeit (1953-1989)	191
Henri Wehenkel Jean Fohrmann. Lebensweg eines Zeitungsdirektors (1904-1973)	204
Cornel Meder Freier Azubi	213
Ben Fayot Une histoire personnelle du <i>Tageblatt</i>	218
Georges Hausemer Unter dem Leuchtturm. Die <i>Tageblatt</i> -Kulturbilage <i>le Phare</i>	225
Petz Lahure Über Pioniere und Macher der Sportrubrik: Erinnerungen an den Sportteil im „Bleizeitalter“	235
Claude D. Conter „tageblatt as houfreg op säin Josy Braun!“ Josy Braun und das <i>Tageblatt</i> (1973-1991)	243
Sarah Lippert Kulturissimo – Eine Kultur des (Nach-)Denkens	257
Christian Lamour Le container étatique et la translocalité: Gestion de la frontière dans un groupe de presse luxembourgeois	263
Dhiraj Sabharwal Was beeinflusst die <i>Tageblatt</i> -Journalisten bei ihrer Berichterstattung?	272
Index des noms de personnes	279
Sources des illustrations	291
Les auteurs	295
Remerciements	301

Denis Scuto

Les années 1930 du *Escher Tageblatt*

Entre mémoire et histoire

« La mémoire est la vie, toujours portée par des groupes vivants et, à ce titre, elle est en évolution permanente, ouverte à la dialectique du souvenir et de l'amnésie, inconsciente de ses déformations successives, vulnérable à toutes les manipulations, susceptible de longues latences et de soudaines revitalisations. L'histoire est la reconstruction problématique et incomplète de ce qui n'est plus. (...) Parce qu'elle est affective et magique, la mémoire ne s'accorde que de détails qui la confortent ; elle se nourrit de souvenirs flous, télescopants, globaux ou flottants, particuliers ou symboliques, sensible à tous les transferts, écrans, censure ou projections. L'histoire, parce que opération intellectuelle et laïcante, appelle analyse et discours critique. La mémoire installe le souvenir dans le sacré, l'histoire l'en débusque (...) »¹.

Débusquer la mémoire du sacré, voilà une des fonctions de l'historien et son ambition d'étude critique du passé, d'après Pierre Nora. Les anniversaires sont les moments où ces récits mémoires suspects à l'historien se mettent en place. C'est en 1952, à l'occasion du 25^e anniversaire du *Tageblatt* (racheté par les syndicats libres, Berg- und MetallIndustrieArbeiterVerband et Landesverband des cheminots en 1927) que le discours sur le *Tageblatt* de 1927 à 1940 et ses « Sternstunden² » est produit par un des acteurs principaux de cette période, Paul Muller, journaliste au *Tageblatt* de 1926 à 1965, d'abord rédacteur parlementaire, puis, après le départ de Michel Rasquin, rédacteur en chef sous Hubert Clément et Jängy Fohrmann de 1951 à 1965. Le journal y est présenté comme un bâtisseur du Luxembourg moderne dans un monde libre, grâce à son combat inlassable pour des idées démocratiques menacées, méprisées, ridiculisées dans l'entre-deux-guerres.

Comme toute entreprise, le *Tageblatt* s'est forgé sa mémoire « sacrée » et a produit en 1952 un récit homogène, masquant la diversité et la complexité de sa propre vie avec ses aspects conflictuels.

L'enfer, c'est les autres. Les conflits thématiques dans cette mémoire de l'*ET*, ce sont ceux qui opposent le

1 Nora, Pierre, *Les Lieux de mémoire*, vol. I., *La République*, Paris, 1984, p. XIX-XX.

2 Müller, Paul, *Tageblatt und Genossenschaftsdruckerei. 25 Jahre*, Esch-sur-Alzette, 1952, p. 3.

quotidien à ses adversaires publicistes et politiques. Le récit de « Müllesch Wäissen » passe d'abord en revue le regard que portent sur l'*Escher Tageblatt* les organes de presse concurrents dès sa reprise en 1927.

Ces réactions montrent que la nouvelle a fait l'effet d'une bombe dans le monde publiciste et politique luxembourgeois, effet confirmé par les notes des observateurs étrangers, comme ce rapport du Service de renseignement français du 3 décembre 1927 le note : « Ce changement a produit une grosse émotion dans presque tous les milieux luxembourgeois parce qu'il était inattendu et que rien ne pouvait le faire présager³. » La reprise de l'*ET* par des syndicats libres, avec leurs 15.000 membres et lecteurs potentiels fait peur. Dans quel sens le nouveau quotidien va-t-il façonner l'opinion publique ? Les milieux diplomatiques français s'inquiètent de « la disparition du seul journal luxembourgeois de langue allemande soutenant nettement le point de vue de l'influence française contre les influences belge et allemande. Il est le prélude au renforcement de la politique belge, les partis ouvriers luxembourgeois et belge étant en étroites relations ». Les services de renseignement craignent une influence accrue de la social-démocratie allemande sur les positions du journal et les positions antimilitaristes des syndicats, membres de la Fédération syndicale internationale d'Amsterdam, donc aussi critiques à l'égard des accords militaires entre la France et la Belgique concernant le Luxembourg.

Paul Muller nous présente en détail les réactions hostiles des milieux luxembourgeois. Le *Luxemburger Wort* insiste que dorénavant l'*ET* sera l'organe du parti socialiste, qui serait lui-même dominé par les socialistes intellectuels. L'objectif de l'organe de presse de l'évêché est clair : convaincre les ouvriers, cheminots, employés, typographes catholiques de ne pas acheter ce quotidien « rouge », « ennemi de la religion ». Le syndicat des typographes se retire d'ailleurs du groupe repreneur de l'*ET*.

Pour la *Luxemburger Zeitung* (éditions du 11 et 13 décembre), la reprise signifie le contraire. L'*ET* n'est pas l'organe du parti socialiste, mais des syndicats et

3 Archives du Ministère des Affaires étrangères, Paris, Administration centrale, Affaires politiques 1914-1944, Z-Europe, 1918-1940, Vol. 10 (Presse).

même de l'Internationale des ouvriers métallurgistes qui s'est justement réunie en octobre 1927 à l'Hôtel Clesse de Luxembourg. Les socialistes mentionnés par la *LZ* sont des syndicalistes comme Pierre Krier, Nic Biever, François Erpelding. Le journal libéral du monde industriel lance finalement un avertissement aux nostalgiques du Bloc des gauches : ne tombez pas dans le panneau de ces dangereux ennemis de la société bourgeoise et ne renouvez pas votre abonnement au prochain trimestre.

Disons-le d'emblée : les observateurs étrangers et les concurrents nationaux ne se sont en tout cas pas trompés en ce qui concerne l'impact de la reprise. En 1925, l'*ET* plafonnait encore à environ 2-3.000 exemplaires, contre le *Luxemburger Wort*, qui prend après 1918 son envol à 40.000, la *Luxemburger Zeitung* à 8-10.000, l'*Indépendance Luxembourgeoise* à 1.500⁴. En 1934, l'*Escher Tageblatt* a fait un bond de géant et tire à environ 20.000 exemplaires. Le quotidien a donc réussi à capter un nouveau public ouvrier⁵. Le *Wort* a encore augmenté son tirage à 45.000 exemplaires. La *Luxemburger Zeitung* est passée à environ 12.000. Le *Luxemburger Volksblatt* du dissident catholique nationaliste Léo Muller tire à environ 5.000 exemplaires. L'*Indépendance luxembourgeoise*, francophone et francophile, subventionné par le ministère des Affaires étrangères français, est en crise, son tirage tombant à 800, puis à 400, avant d'être remplacé en 1935 par le *Luxembourg*⁶.

Le *Escher Tageblatt*, organe de presse du parti ou des syndicats ?

Alors que ses adversaires insistent sur l'ambivalence du nouveau *Escher Tageblatt*, Paul Muller prend soin de ne pas trancher la question : organe de presse des syndicats ou du parti ? Muller cite constamment le binôme « Partei und Gewerkschaften ». « La mémoire sourd d'un groupe qu'elle soude », écrit Nora. Un groupe soudé met ses conflits entre parenthèses.

Or, l'*Escher Tageblatt* devient certes en 1927 l'organe de presse du parti, mais d'un parti socialiste transformé en 1924 sur le modèle belge et anglais en parti ouvrier (Arbeiter-Partei Luxemburg), construit sur sa base syndicale, dont les dirigeants sont en même temps les dirigeants du BMIAV et du Landesverband ou des avocats

4 Note de la *Deutsche Gesandschaft Luxemburg au Auswärtiges Amt* du 28 juillet 1925, Politisches Archiv des Auswärtigen Amtes, R 122685, Die Presse in Luxemburg (1921-1937).

5 Rapport de la *Deutsche Gesandschaft Luxemburg au Auswärtiges Amt* du 3 août 1934, Id.

6 Rapport de la *Deutsche Gesandschaft Luxemburg au Auswärtiges Amt* du 5 janvier 1935, Id.

de ces syndicats. La reprise de l'*ET* procède justement de la volonté des dirigeants des syndicats de contrôler plus étroitement le journal du parti⁷. En 1924, la *Soziale Republik*, journal du parti socialiste de 1920 à 1924, dans le cadre de la campagne électorale et sur fond de scission entre courant syndicaliste et courant bourgeois/Bloc des gauches, avait refusé d'ouvrir ses colonnes à Pierre Krier, représentant du courant syndicaliste, minoritaire dans la capitale. L'*Arbeiter-Zeitung*, journal du parti ouvrier de 1924 à 1927, était la propriété de l'imprimerie Bourg-Bourger et le rédacteur, Jean Gussenburger, ancien rédacteur de l'*ET* de 1913 à 1921, bien que membre du parti, était un employé de cette imprimerie. Après 1927, Krier siège personnellement comme représentant de la commission syndicale dans la commission de la presse, censée contrôler la ligne de l'*ET*. Le parti n'y dispose que d'un membre sur trois.

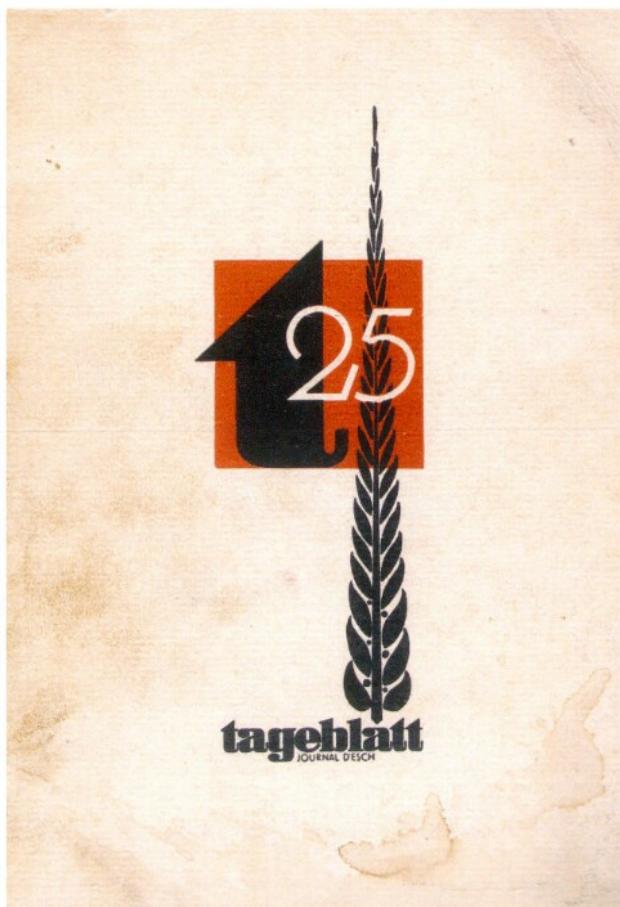
L'*ET* est financé presqu'exclusivement par des fonds des syndicats et non du parti. BMIAV et FNCL (cheminots) ont acheté l'imprimerie et le journal pour le prix d'un million de francs, à hauteur de 500.000 chacun. La moitié du montant est en fait financée par un emprunt auprès de la Banque belge du travail de Bruxelles, l'épine dorsale du réseau de mutualités et de coopératives du Parti ouvrier belge, avec un délai de remboursement accordé jusqu'en 1939 et un taux de 6 %. Même si les fonds de réserve des syndicats ont à nouveau grossi depuis que l'échec de la grève de mars 1921 a été digéré, il s'agit d'une opération coûteuse, si l'on ajoute au million du prix de vente les 48.000 francs de loyer annuel à Schroell pour le bâtiment de l'imprimerie, rue de l'Alzette, et la clause de maintien du personnel imposée par le même Paul Schroell⁸.

Lors de conflits concernant la ligne du journal, ces réalités financières sont rappelées pour trancher. Lors du congrès extraordinaire du parti de mai 1936⁹, Pierre Kieffer plaide au nom de la commission de contrôle du parti pour la création d'un journal du parti comme avant 1927, puisque l'*ET* ne ferait pas assez de propagande pour le parti, une critique déjà soulevée par le groupe local de Dudelange en 1935. En mai 1936, Nic Biever se déclare choqué par le revirement de la ligne éditoriale de l'*ET* depuis l'entrée des socialistes dans le collège échevinal de la ville d'Esch, aux côtés du parti de la droite et des radicaux-libéraux, en juillet

7 Fayot, Ben, *Sozialismus in Luxemburg*, Esch-sur-Alzette : Editpress, 1979-1989, 2 vols. Ici : vol. I: *Von den Anfängen bis 1940* (1979), p. 297-298.

8 Müller, *op. cit.*, p. 44sv. ; Archives du Ministère des Affaires étrangères, Paris, Administration centrale, Affaires politiques 1914-1944, Z-Europe, 1918-1940, Vol. 10 (Presse) : Rapport du Service de renseignement français du 12 décembre 1927, p. 1.

9 « Außerordentlicher Parteitag der Arbeiterpartei (Offizieller Bericht der Parteileitung) », *Escher Tageblatt*, 25-30.5.1936.



Les „Sternstunden“ de l'*Escher Tageblatt* sont décrites en 1952 par Paul Muller

1935 (un coup de force de Clément contre sa propre section). Après avoir accusé Hubert Clément d'avoir, en tant que bourgmestre, organisé des fêtes pour l'anniversaire de la Grande-Duchesse, d'avoir assisté au Te Deum et d'avoir reçu officiellement les « Knüppelgarden der Schwerindustrie », et l'*ET* d'avoir couvert ces événements, Biever lance : « Wir schämen uns dieser Vergottung unseres Herrscherhauses und einzelner Personen¹⁰. » Clément répond en précisant que c'est le conseil d'administration de l'Imprimerie coopérative, donc les syndicats, et non le parti, qui fixent la ligne politique générale du journal¹¹. Concernant son attitude à l'égard de la maison grande-ducale, il insiste sur ses devoirs en tant que bourgmestre et invoque par conséquent le prix à payer pour le passage de l'opposition politique à la majorité, pour l'intégration du mouvement ouvrier dans les institutions du pays.

10 *Escher Tageblatt*, 28.5.1936, p. 3.

11 *Escher Tageblatt*, 30.5.1936, p. 7.

En août 1937, lors du « Freiheitskongress » du parti ouvrier, célébrant le non au référendum sur le « Maulkuerfgesetz », ces critiques contre l'*ET* réapparaissent. Viennent s'y ajouter les différends qui ont opposé, dans le cadre de la lutte contre la loi muselière, les partisans de la ligne René Blum de front démocratique commun et les partisans de la ligne Pierre Krier, adversaire de l'unité d'action entre socialistes, communistes, libre-penseurs et jeunes libéraux. Dans ce contexte, René Blum, qui s'en explique au congrès, avait démissionné de son poste de président du parti ouvrier et avait déposé son mandat de député.

Après un plaidoyer de Pierre Krier en faveur de l'*ET*, « das als Organ der Arbeiterklasse und des schaffenden Volkes der Partei, den Gewerkschaften und dem Lande große Dienste geleistet habe », c'est au tour de Clément de mettre les points sur les i. Il insiste de nouveau que l'*ET* est non un organe du parti, mais bien des syndicats : « Auf die sozialistische Presse zu sprechen kommend, betont er, daß das *Tageblatt* nicht immer frisch, fromm, fröhlich dreinschlagen könne, wie manche es in ungestümen Vorgehen wollen. Denn die Leitung hat Verantwortungen zu tragen, die ihr von den Gewerkschaften auferlegt wurden. Das *Tageblatt* ist nicht so sehr Parteiblatt, als vielmehr ein Unternehmen der Gewerkschaften, die ihr Vermögen hineingesteckt haben und somit sprechen auch finanzielle Umstände mit¹². »

A travers les attaques contre l'*ET*, c'est en fait la stratégie adoptée à partir de 1935 par les syndicats socialistes et la direction du parti ouvrier qui est visée, ce que Marc Lentz a appelé « Verständigungs- und Sozialpartnerschaftskurs » par rapport à la droite catholique et libérale, symbolisée par le poste de bourgmestre de Clément à Esch et la lutte commune sur le plan social entre BMIAV et LCGB dans la « Lohnkommission » depuis décembre 1934¹³.

Dans l'historique de Paul Muller, il n'y a pas de place pour la complexité de ces conflits internes et choix stratégiques fondamentaux. Quelques lignes tout au plus, quand même, pour mentionner la démission de Blum en avril 1937 et les « divergences de vue tactiques » face aux communistes entre Blum et le parti dans la campagne contre le « Maulkuerfgesetz ». En

12 « Der Freiheits-Kongress der Arbeiterpartei », *Escher Tageblatt*, 10.8.1937, p. 8.

13 Lentz, Marc, *Die Freien Gewerkschaften auf dem Weg zur Sozialpartnerschaft (1921-1937)*, in : *75 joërl träï Gewerkschaften. Contributions à l'histoire du mouvement syndical luxembourgeois*, Esch-sur-Alzette : OGB-L, 1992, p. 185-262. Les pages 237 à 249 sont consacrées à la loi muselière. Voir aussi le chapitre consacré par Ben Fayot au parti ouvrier et à la loi muselière dans Fayot, *op. cit.*, p. 402-431.

occultant que Blum était soutenu par une grande partie des militants du parti, la majorité des sections locales de Dudelange, Differdange et Esch et par des journalistes de l'*ET* comme Molling et Marx. Et en oubliant de préciser que c'est un éditorial de l'*ET*, le 7 avril 1937, qui pousse Blum à déposer le jour même ses mandats de député et de président du parti. L'éditorialiste y précisait à l'adresse du *Luxemburger Wort* :

« *Nun weiß jedes Kind, – und auch im Wort weiß man es, – daß weder die Arbeiterpartei noch die Gewerkschaften mit den erwähnten Protestversammlungen (der 'Liga zur Verteidigung der Demokratie') das Geringste zu tun haben, und daß wir diese ganze Agitation kommunistischer und freidenkerischer, nicht sozialistischer Inspiration von Anfang an ebenso nachdrücklich verworfen haben, wie wir den Volksfrontgedanken für unsere Verhältnisse ablehnen. Richtig ist, daß einige Sozialisten sich für diese kommunistische Propagandaaktion einfangen ließen und an den erwähnten Propagandaversammlungen auf persönliche Verantwortung teilnehmen. Aber mehr als einmal haben wir offen heraus erklärt, daß sie damit gegen die Richtlinien der Arbeiterpartei, wie der Gewerkschaften verstoßen – Richtlinien, die jede Beteiligung an einer Sonderbewegung untersagen und besonders jedes Zusammengehen mit den Kommunisten ausdrücklich ablehnen*¹⁴. » N'ayez pas peur, chez nous on ne fréquente pas de communistes et d'antoclériaux. Quelques jours plus tard, l'*ET* se félicite de la démission « clarificatrice » de Blum et espère maintenant avoir donné assez de gages à ses alliés à droite.

Du journal francophile des années 1920 au journal antifasciste des années 1930

Le profil de l'*Escher Tageblatt* dans les années 1930 apparaît aussi complexe que les premières appréciations contradictoires des observateurs étrangers et des journaux concurrents le laissent présager.

Les sympathies et antipathies nationales : alors que les milieux français pleurent encore en 1927 « la disparition du seul journal luxembourgeois de langue allemande soutenant nettement le point de vue français contre les influences belge et allemande », ils doivent avouer en 1934 que « depuis l'avènement d'Hitler, elle est devenue violemment germanophobe. C'est ce journal qui mène aujourd'hui campagne contre l'Allemagne en prenant parfois directement à partie le

personnel de la Légation d'Allemagne¹⁵. » Déjà pendant les années 1928-1934, même si les contacts avec la social-démocratie allemande se répercutent sur la ligne éditoriale du journal, la France et la Belgique occupent une place de choix dans les éditoriaux de l'*ET*, qui soutient évidemment les positions du POB et de la SFIO.

A partir de 1933, l'organe des syndicats libres joue un rôle historique fondamental dans la lutte contre le national-socialisme et l'antisémitisme, en Allemagne comme au Luxembourg, et contre la pénétration de la propagande allemande au Grand-Duché, et ceci dès février 1933. Voilà pourquoi l'*ET* est interdit en Allemagne dès le 4 avril 1933 pour empêcher sa diffusion dans les zones frontalières (Trèves, Sarrebruck). Puis ce sera rapidement au tour de l'*Arbeiter-Stimme communiste* (6 avril 1933), de la *Luxemburger Landeszeitung* radicale (22 avril 1933), de l'*Obermoselzeitung* (mai 1933)¹⁶.

Le 18 février 1933, l'Internationale ouvrière socialiste avait lancé un appel à s'unir dans la lutte contre le fascisme¹⁷. L'*ET* mène bataille sur tous les fronts : en dénonçant la mise en place de la dictature nazie et les premières mesures antisémites en Allemagne, en dévoilant les activités de la « Landesgruppe Luxembourg » de la NSDAP, ses liens avec la Légation d'Allemagne, en prenant position contre les campagnes d'information d'organes de presse allemands diffusés au Grand-Duché comme le *Trierer Nationalblatt*¹⁸. En décembre 1933, le directeur de l'*ET*, Hubert Clément, fonde même le magazine illustré A-Z, pour proposer à son lectorat ouvrier une alternative aux magazines nazis, notamment l'*ABZ - Arbeit in Bild und Zeit*, magazine berlinois qui remplace en juillet 1933 l'*AIZ - Arbeiter-Illustrierte Zeitung* (1927-1926), interdite par le régime nazi dès le 5 mars 1933, ou encore la *Kölner Illustrierte Zeitung*, reprise en main par les nazis dès 1933¹⁹. Il est important de souligner que déjà dans les années 1920, pour des raisons de propagande évidentes et pour mieux concurrencer les principaux quotidiens français, tous les organes de presse allemands étaient vendus au Grand-Duché à des prix net-

15 Rapport sur la presse luxembourgeoise du ministre de France à Luxembourg au ministre des Affaires étrangères, du 7 février 1934, p. 2, Centre d'archives diplomatiques Nantes, Luxembourg Ambassade (1891-1937), Dossier 85.

16 Krier, Emile, *Deutsche Kultur-und Volkstumspolitik von 1933-1940 in Luxemburg*, Diss., Bonn, 1978, p. 523-524.

17 Braunthal, Julius, *Geschichte der Internationale*, Band 2, Berlin/Bonn, 1978, p. 410sv.

18 *Ibid.*, p. 461 (« Das Dritte Reich und die Presse in Luxemburg »).

19 Gebhardt, Hartwig, « Nationalsozialistische Werbung in der Arbeiterschaft. Die Illustrierte 'ABZ – Arbeit in Bild und Zeit' », in : *Vierteljahrsschriften für Zeitgeschichte*, Heft 2, 1985, p. 310-338.

14 « Notwendige Präzisionen », *Escher Tageblatt*, 7.4.1937.

tement inférieurs du prix de vente en Allemagne : la *Frankfurter Zeitung*, libérale, pour 0,50 franc au lieu de 1,28, la *Kölnische Zeitung*, national-libérale, pour 0,80 franc au lieu de 1,70 (en 1928)²⁰. Les journaux français sont également vendus à un prix inférieur sur le marché luxembourgeois (0,30 franc pour les quotidiens en 1933)²¹.

Décrivons dans ce contexte brièvement l'attitude des principaux autres organes de presse luxembourgeois à l'égard de l'Allemagne nazie.

L'Indépendance Luxembourgeoise participe en 1933-1934 sous la direction de l'économiste Paul Weber à la campagne de presse de l'ET contre l'Allemagne nazie. Puis, sous la pression des milieux industriels français autour du Comte Edmond de Fels, le journal est contraint de cesser sa parution, le 14 décembre 1934²². Il est remplacé par le *Luxembourg*, financé par Léon Laval, directeur de la filiale de l'ARBED, Sogéco, intégrée dans des réseaux commerciaux avec l'Allemagne. Dorénavant, l'Allemagne est ménagée.

Le *Luxemburger Wort* salue en 1933 non seulement le national-socialisme comme rempart contre le libéralisme, le socialisme et le communisme, mais, alors que l'ET dénonce les premières mesures antisémites, le *Wort* reprend la terminologie nazie qui qualifie les nouvelles alarmantes sur le boycott antisémite du 1^{er} avril 1933 en Allemagne de « jüdische Greuelpropaganda²³ ». L'attitude change avec l'évolution de la politique religieuse du national-socialisme : les articles sur les conflits entre Etat et Eglise en Allemagne à partir de l'été 1934 conduisent à l'interdiction du *Wort* en Allemagne, d'abord pour une durée limitée en 1934, puis définitivement le 3 janvier 1936²⁴. Le *Wort* est néanmoins considéré tout au long des années 1930 par les milieux diplomatiques allemands comme organe de presse qui convient pour des annonces commerciales, malgré sa « Frontstellung gegen das Dritte Reich » (von Radowitz en juin 1939) dans les questions reli-

20 Archives du ministère des Affaires étrangères, Paris, Administration centrale, Affaires politiques 1914-1944, Z-Europe, 1918-1940, Vol. 10 (Presse) : Rapport de François de Carbonnel, ministre de France à Luxembourg à Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères, du 16 mai 1928.

21 Rapport sur l'activité française au Grand-Duché du 22 décembre 1933, Centre d'Archives Diplomatiques Nantes, Luxembourg Ambassade (1891-1937), Dossier 85.

22 « Was geht vor? », *Escher Tageblatt*, 27.12.1934.

23 A titre d'exemple, comparer le reportage du *ET* sur les premières actions nazies contre les magasins de juifs à Trèves, « Der Hitler-Sabbat. Ein Weekend-Ausflug ins dritte Reich » (*Escher Tageblatt*, 3.4.1933, p. 1), aux dépêches allemandes reproduites sans commentaires le même jour dans le *Luxemburger Wort* (p. 2-3) sous le titre « Die Judenfrage in Deutschland » et l'article du *LW* du 1er avril qui qualifie les nouvelles sur le boycott de « Viel Geschrei » (titre de l'article).

24 Krier, *op. cit.*, p. 523-524.

gieuses²⁵. L'*ET*, en revanche, est qualifié à cause de son attitude anti-allemande et son lectorat du bassin minier « für Wirtschaftsinserate ungeeignet²⁶ ».

L'Obermosel-Zeitung, propriété de la famille d'éditeurs de Trèves Esslen, avec une diffusion des deux côtés de la Moselle, était le journal le plus touché par l'interdiction nazie. Les éditeurs obtiennent une révocation de cette interdiction, mais doivent dorénavant adopter une attitude neutre.

Deux quotidiens sont recommandés sans réserves pour des annonces commerciales : le *Luxemburger Volksblatt* de Léo Muller et du rédacteur pro-nazi Eugène Ewert, qui écrit aussi pour le *Trierer Nationalblatt* de 1938 à 1940, et la *Luxemburger Zeitung*, financée par l'ARBED et son directeur général Aloyse Meyer, et qui prend soin de ménager l'Allemagne nazie en raison d'intérêts économiques²⁷.

L'Escher Tageblatt, le quotidien de l'Internationale ouvrière socialiste : les positions du *ET* sont effectivement en grande partie celles de la Fédération syndicale internationale d'Amsterdam et de l'Internationale ouvrière socialiste, mais au sein de cette Internationale, de multiples courants existent et s'opposent. L'*ET* tout comme les dirigeants syndicaux du parti ouvrier s'alignent sur les positions des partis travaillistes britanniques et belges. Ces derniers refusent p. ex. la stratégie de front populaire adoptée en France après 1934. En ce qui concerne la France, des dirigeants du parti ouvrier comme Pierre Krier sont influencés par les théories néo-socialistes qui se développent au cours des années 1930 (Marcel Déat et Pierre Renaudel et les milieux réformistes de la SFIO, Léon Jouhaux et René Belin dans la CGT). Tirant les conséquences des défaites du mouvement ouvrier en Allemagne, en Autriche et en Sarre, les néo-socialistes sont contre la stratégie lutte de classe antifasciste, contre l'internationalisme et pour le « rassemblement anticapitaliste » de partis ouvriers transformés en partis nationaux et populaires. Pour les néo-socialistes, il était possible de séparer l'Etat du capitalisme, il ne fallait donc pas avoir peur d'intégrer l'Etat bourgeois. La recherche de majorités gouvernementales avec des partis bourgeois était pour eux la meilleure réponse à la crise et à l'offensive victorieuse du fas-

25 Rapport du 23 août 1934 du ministre d'Allemagne, Podewils, au *Deutschen Industrie- und Handelstag*, Politisches Archiv des Auswärtigen Amtes, R 122685, *Die Presse in Luxemburg (1921-1937)* ; Krier, *op. cit.*, p. 552-553.

26 Krier, *op. cit.*, p. 552-553.

27 *Ibid.* ; Wehenkel, Henri, *Der antifaschistische Widerstand. Dokumente und Materialien (1933-1944)*, Luxembourg, 1985.



Un objectif de Bech : museler la presse d'opposition donc l'*Escher Tageblatt*, qui attaque le ministre d'Etat. Caricature d'Albert Simon du 18 septembre 1933, présentant Bech comme juif et lecteur de l'*Escher Tageblatt*, auquel l'Allemagne national-socialiste interdit l'entrée sur son territoire

cisme²⁸. Les refus répétés de front commun avec le parti communiste au Luxembourg de la part de la direction du parti ouvrier doivent être replacés dans ce contexte international.

Cette césure est fondamentale pour comprendre l'*ET* des années 1930 : de décembre 1927 à 1935, l'*ET* a réussi à garder ou rassembler une bonne partie des « meilleurs têtes de la gauche », non plus seulement radicale, mais socialiste et antifasciste : Nicolas Ries alias Philinte, puis Albert Hoefler, Emile Marx, Joseph-

Emile Muller, Evy Friedrich. Des têtes appelées à compléter le noyau dur de la rédaction : Hubert Clément, le directeur, Gust van Werveke, le rédacteur en chef (jusqu'au début des années 1930), Nic Molling, collaborateur depuis 1923, Paul Muller, le rédacteur parlementaire depuis 1926, et Jean Gusenburger, vétéran du journalisme luxembourgeois, le revenant (jusqu'à sa mort à l'âge de 66 ans en 1934).

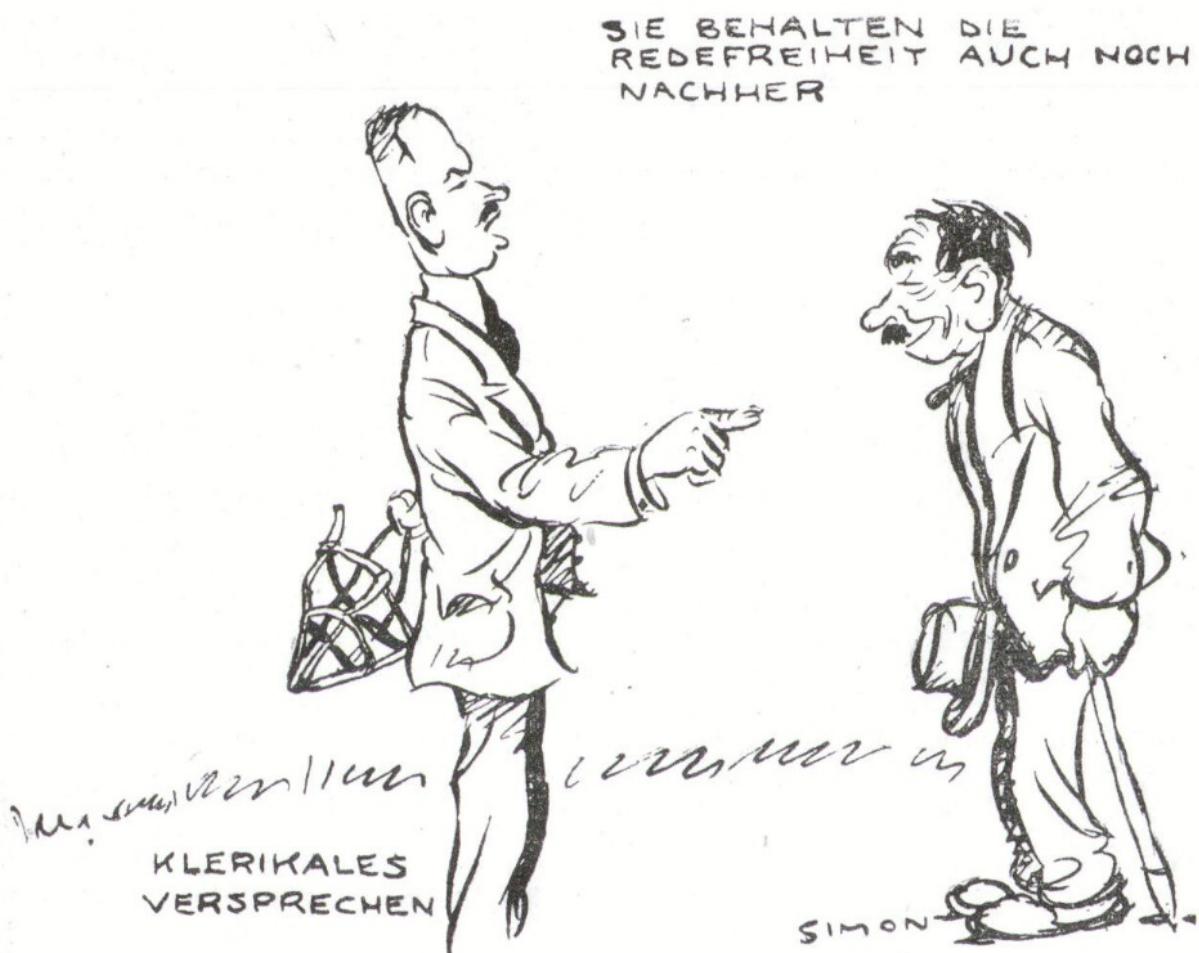
Puis, suite au choix stratégique de la direction du parti ouvrier du refus de front commun antifasciste et de l'alliance avec droite et libéraux à Esch et avec les syndicats chrétiens en 1934-1935, Molling, Hoefler, Marx, Muller, Friedrich prennent leurs distances et

²⁸ Braunthal, *op. cit.*, p. 437-442 ; Nadaud, Eric, « Néo-socialisme », in : Sirinelli, Jean-François, *Dictionnaire historique de la vie politique française*, Paris, 1995, p. 857-858.

contribuent à fonder de nouveaux organes de presse antifascistes, comme la *Tribune* (1935) de Frantz Clément, la *Neue Zeit* (1936-1940) d'Emile Marx, le *Mitock* (1937-1940) de Molling²⁹. Ces titres ont mené un combat inlassable contre la loi muselière. De son côté, la stratégie d'alliance avec le LCGB a permis aux syndicats d'obtenir en 1936 leur reconnaissance légale, le Conseil national du travail, les premières conventions collectives dans l'industrie sidérurgique.

Le combat contre le « Maulkuerfgesetz », entre souvenir et amnésie

C'est tellement pratique, la mémoire et sa « dialectique du souvenir et de l'amnésie ». Après l'occultation des conflits autour de la ligne politique du journal, on retrouve cette dialectique à l'œuvre chez Paul Muller dans son récit héroïque sur cette « Sternstunde » de l'*ET* que représente la lutte victorieuse contre



Le combat contre le Maulkuerfgesetz, l'*Escher Tageblatt* l'a mené résolument à ses débuts, en 1933-1934.
Caricature d'Albert Simon du 29 mai 1934, avant les élections législatives

Penchons-nous sur cette évolution à partir d'un épisode historique majeur des années 1930 : l'implication de l'*Escher Tageblatt* dans la lutte contre le « Maulkuerfgesetz ».

29 Voir les contributions de Henri Wehenkel sur Nic Molling et sur Emile Marx dans cet ouvrage.

le « Maulkuerfgesetz ». Son auteur fait de l'oubli de pans entiers de cette lutte le programme de son récit (p. 93) : « Es geht hier nicht an, die einzelnen Phasen dieses jahrelang sich hinziehenden Kampfes auseinanderzulegen, Kampf, den das *tageblatt* als einzige der großen Tageszeitungen als Sprachorgan der sozialistischen Arbeiterpartei und der Gewerkschaften

vom ersten Augenblick an bis zum 6. Juni mit aller Virulenz und Heftigkeit zur Rettung unserer Demokratie und bürgerlichen Freiheiten führte. Ganz genau 143 Artikel veröffentlichte in diesem Zeitraum unser Blatt. »

En fait, le combat contre la loi d'ordre, l'*ET* l'a mené résolument à ses débuts, en 1933-1934, et Paul Muller s'en fait l'écho. Puis, l'*ET* comme les syndicats ont mis le frein à main voire ont hésité entre la lutte contre le front antifasciste ou contre les auteurs de la loi d'ordre, de 1935 à début 1937. Plus question de « fröhlich dreinzuschlagen », alors qu'on était en train de consolider le pacte d'union avec les syndicats chrétiens et de rechercher une politique de négociation sociale avec le patronat voire de se profiler comme parti gouvernemental potentiel. En tout cas, ce n'est pas un hasard si ces deux années n'apparaissent pas dans le récit mullerien de 1952.

En général, l'historiographie sur la loi muselière s'est jusqu'à présent focalisée sur la campagne contre la loi, non sur la genèse de la loi elle-même³⁰. Et lorsque les historiens – et Paul Muller avant eux – se sont penchés sur la genèse de celle-ci, ils ont insisté sur la visée anticomuniste de Bech ainsi que sur l'impact des idées antiparlementaires et autoritaires de Jean-Baptiste Esch³¹. Or, en 1933-1934, l'*ET* mène certes un combat contre les conceptions qu'il appelle fascistes de l'abbé Esch. Il multiplie les éditoriaux sur l'Autriche, où un régime dictatorial est mis en place non par un parti nazi, mais par les chrétiens-démocrates. Paul Muller dénonce en 1952 les idées de réforme que développe l'abbé Esch dans le *Wort* comme « eine Art Idealfaschismus, ein sonderbares Gemisch von italienischem Faschismus, christlich-berufsständischer Ordnung à la Dollfuß und Autoritätsdusel à la Drieu la Rochelle » (p. 90).

Mais deux autres rapprochements centraux, non relevés par Muller et les historiens après lui, sont opérés autour de l'initiative Bech par l'*ET* dans cette phase initiale.

Un objectif de Bech : museler la presse, donc l'*Escher Tageblatt*

Premièrement, Bech cherchait un moyen de museler la presse. Le 9 novembre 1933, à la Chambre des députés, Bech annonce non seulement qu'il envisage

30 Fait relevé par : Dostert, Paul, « Das Ordnungsgesetz und seine Autoren », in : *forum* 97 (1987), Dossier « Die Demokratie in Gefahr. Historische Analysen zum 'Maulkorb'-Gesetz », p. 30-31.

31 Büchler, Georges, *Les idées de réforme de l'abbé Jean Baptiste Esch : Rédacteur au « Luxemburger Wort », 1932-1940. Essai de situation d'un projet corporatiste luxembourgeois*, [s.l.], [ca. 1983].

des mesures contre le parti communiste, mais aussi un projet de loi visant à « protéger nos institutions et les hommes qui les représentent contre toute calomnie et diffamation dans la presse³² ». Le projet de Bech et de son gouvernement d'agir contre la presse d'opposition est une réponse aux pressions des milieux diplomatiques allemands, qui redoutent les effets des positions antiallemandes de l'*ET* sur la grande communauté d'immigrants allemands présents au Luxembourg (environ 20.000 personnes en 1933).

Paul Muller, dans son récit, mentionne certes les attaques continues de l'Allemagne hitlérienne contre l'*ET* (interdiction de diffusion en Allemagne, affaire Cabrol, etc.), mais n'établit pas de lien direct avec la loi muselière. Or, ce lien direct existe : Werner Freiherr von Ow-Wachendorf, le ministre d'Allemagne au Grand-Duché de 1931 à 1934, est intervenu auprès de Bech dès mars 1933 pour se plaindre des articles de l'*ET* du genre « Aus dem Inferno des Dritten Reiches » (*ET*, 14 mars 1933)³³. C'est d'ailleurs Ow-Wachendorf qui propose le 24 mars l'interdiction de l'*ET* en Allemagne pour empêcher sa vente dans la région de Trèves, interdiction qui intervient le 4 avril 1933. De nouvelles protestations d'Ow-Wachendorf suivent en mai 1933 (éditorial « Hitler, wie er ist » avec caricature d'Hitler un couteau entre les dents, *ET*, 17 mai 1933³⁴), en août 1933 (éditorial « Hitler in Luxemburg : Die N.S.D.A.P. Luxemburgs unter dem Schutz der deutschen Regierung » contre les agissements de la « Landesgruppe Luxemburg », Ow-Wachendorf lui-même et la complaisance du gouvernement Bech³⁵), en septembre 1933 (caricature Simon de Bech représenté comme juif auquel on interdit l'entrée sur le territoire allemand, *ET*, 17 septembre 1933).

Ow-Wachendorf est à l'origine un homme de la Zentrumspartei, non de la NSDAP. Une grande partie de ces initiatives ne viennent sans doute pas de lui, mais d'autres dignitaires comme le Gauleiter Bohle, de l'« Auslandsorganisation » de la NSDAP. Une « Landesgruppe Luxemburg » du parti nazi est fondée en juin 1933 par Karl Hildebrand, avec l'autorisation du gouvernement luxembourgeois³⁶. Lorsque Ow-Wachendorf se plaint auprès de Bech au sujet des arti-

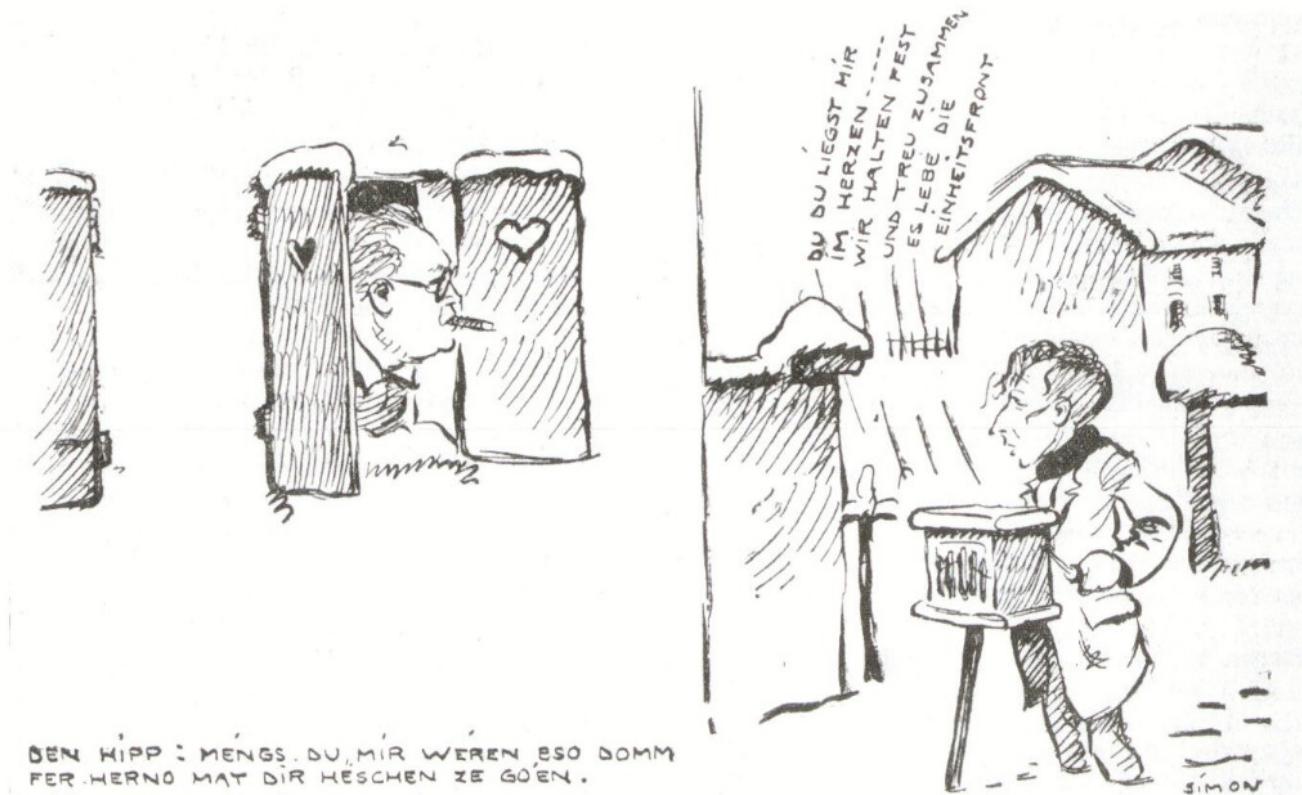
32 Compte-rendu des séances de la Chambre des députés (CRC), 1933-1934, p. 84.

33 Rapport d'Ow-Wachendorf au *Auswärtiges Amt* du 23 mars 1933, Politisches Archiv des Auswärtigen Amts, R 122685, *Die Presse in Luxemburg (1921-1937)*.

34 Rapports d'Ow-Wachendorf au *Auswärtiges Amt* du 22 et du 24 mai 1933, *Id.*

35 Rapport d'Ow-Wachendorf au *Auswärtiges Amt* du 4 août 1933 ; Lettre d'Ow-Wachendorf au ministre d'Etat, Joseph Bech, du 3 août 1933 ; Lettre de Bech à Ow-Wachendorf du 19 août 1933, *Id.*

36 Krier, *op. cit.*, p. 43sv. ; Wehenkel, *op. cit.*, p. 11-12.



De 1935 à début 1937, l'*Escher Tageblatt* a hésité entre la lutte contre les initiateurs du *Maulkuerfgesetz* et la lutte contre le front antifasciste. Caricature d'Albert Simon, mettant en scène Hubert Clement et Zénon Bernard, du 21 décembre 1935.

cles de l'*ET* contre la « Landesgruppe », Bech déclare comprendre parfaitement le diplomate allemand et réprimande les rédacteurs de l'*ET*³⁷. Quelques semaines plus tôt, en relatant un échange avec Bech sur ces articles, Ow-Wachendorf avait déjà déclaré avec satisfaction : « Im übrigen darf ich bemerken, daß die Landesgruppe der NSDAP bei ihrem Aufbau bisher keinerlei Schwierigkeiten von seiten der luxemburgischen Regierung gefunden hat und daß gerade diese verständnisvolle Haltung der Regierung die maßlose Hetzcampagne der Linksradikalen entfesselt hat. Die Aufbauarbeit geht inzwischen unter der ruhigen und verständigen Leitung des Pg Hildebrand erfolgreich weiter³⁸. » Il cite les propos suivants de Bech : « Ich (Ow-Wachendorf) möge überzeugt sein, daß alles nach dem veralteten Pressegesetz nur irgend mögliche geschehen werde, um den deutschen Vertreter und die Landesgruppe der NSDAP gegen derartige Verleumdungen zu schützen. » De même, Bech a assuré à Ow-Wachendorf, « dass kein Nationalsozialist wegen

nationalsozialistischer Betätigung ohne vorherige vertrauliche Fühlungsnahme mit mir (Ow-Wachendorf) ausgewiesen werden soll³⁹ ».

Notons qu'au même moment, le gouvernement Bech fait expulser des antifascistes allemands du Luxembourg, comme le jeune communiste de 19 ans Paul Scholl (16 août 1933), proche de l'Assoss, Julius Nussbaum, proche du leader social-démocrate sarrois Max Braun, cité nommément dans une lettre d'Ow-Wachendorf (8 septembre 1933) et le journaliste berlinois Chaim (Arthur) Zucker (16 octobre 1933). Ces expulsions soulèvent la protestation d'Hubert Clément à la Chambre des députés, le 9 novembre 1933⁴⁰. Nussbaum et Zucker représentaient des sources d'information précieuses pour l'*ET*.

37 Lettre de Bech à Ow-Wachendorf, du 19 août 1933, Politisches Archiv des Auswärtigen Amts, R 122685, *Die Presse in Luxemburg (1921-1937)*.

38 Rapport d'Ow-Wachendorf au Auswärtiges Amt du 4 août 1933, *Id.*

39 Rapport d'Ow-Wachendorf au Auswärtiges Amt du 3 septembre 1933, cité chez : Krier, *op. cit.*, p. 46.

40 CRCD, 1933-1934, p. 61 ; Koch-Kent, Henri, *Vu et entendu : souvenirs d'une époque controversée (1912-1940)*, Luxembourg, 1983, p. 114sv.

L'*ET* n'a cessé de mettre en garde contre toute atteinte à la liberté d'opinion et de presse⁴¹.

Dans un premier temps, Bech répond au diplomate allemand que la législation luxembourgeoise fort libérale sur la presse ne permet pas au gouvernement d'intervenir contre l'*ET* autrement que par des mises en garde ou des blâmes. Les délits de presse relèvent de la compétence exclusive des tribunaux⁴². En même temps, Bech s'informe auprès des gouvernements étrangers sur leurs législations dans ce domaine et le 9 novembre 1933, comme nous l'avons relevé, il met un projet de loi en perspective devant les députés. Le ministre d'Allemagne est satisfait : « Der Staatsminister hat mir gegenüber mehrmals darüber geklagt, daß das luxemburgische Pressegesetz keine Möglichkeit bietet, um Entgleisungen der Presse sowie Angriffe gegen fremde Regierungen und Regierungsvertreter zu unterbinden. Nachdem aber in letzter Zeit die Hetze des marxistischen *Escher Tageblattes* immer maßloser geworden ist, hat die Regierung eingesehen, daß es so nicht weiter gehen kann. Der Staatsminister hat deshalb in der Kammersitzung vom 9. November eine Änderung des Pressegesetzes angekündigt⁴³. » Le représentant diplomatique d'un régime dictatorial a trouvé en Joseph Bech un allié précieux dans sa politique d'intimidation de la presse luxembourgeoise.

Un autre objectif de Bech et de son ami Joseph Barthélémy : museler l'opposition par le biais d'une législation d'exception

Deuxième origine de la loi muselière, ignorée davantage encore par le récit Muller et l'historiographie luxembourgeoise : le projet Bech comme manœuvre pour donner une forme juridique nouvelle et légalisée à une loi d'exception de 1915 qui conférait au gouvernement les pleins pouvoirs pour « sauvegarder les intérêts économiques du pays durant la guerre ».

Le gouvernement Bech a usé et abusé de cette loi dans le domaine de la politique d'immigration. Or, la loi de 1915 répondait à la crise du ravitaillement et son application était limitée à ces problèmes économiques dans le Luxembourg occupé de 1914-1918. La meilleure illustration de ces méthodes de gouvernement qui permettaient au gouvernement Bech de contourner le parlement et le Conseil d'Etat est fourni par la principale disposition législative concernant

41 Cf. dès le 29 juin 1933 : « Der Ruf nach der Diktatur ».

42 Krier, *op. cit.*, p. 523sv.

43 Rapport d'Ow-Wachendorf au *Auswärtiges Amt* du 15 novembre 1933, Politisches Archiv des Auswärtigen Amts, R 122685, Die Presse in Luxembourg (1921-1937).

l'immigration au grand-ducé de Luxembourg de l'entre-deux-guerres : l'arrêté grand-ducal du 30 novembre 1929. Désormais, l'étranger pour être admis et embauché au Grand-Duché doit présenter obligatoirement une attestation/une autorisation du ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, le passeport national pourvu du visa consulaire, un extrait du casier judiciaire, un certificat de moralité et un certificat sanitaire. Des dispositions pénales sont prévues en cas de contravention à la loi.

En invoquant la loi du 15 mars 1915, Bech fait d'une loi un arrêté grand-ducal et court-circuite la Chambre des députés. En invoquant l'urgence, il se passe de l'avis du Conseil d'Etat. Cette façon de procéder laisse bouche bée un haut fonctionnaire belge qui écrit à son ministre de la Justice que ces dispositions – plus strictes que les mesures belges – seraient impossibles à introduire en Belgique sans l'assentiment du parlement⁴⁴. Trois ans plus tard, dans le sillage de la crise économique, la loi belge sur les pouvoirs spéciaux du 29 décembre 1932 permettra à l'exécutif belge de gouverner lui aussi par arrêtés⁴⁵.

La lutte du parti ouvrier et de l'*ET* contre le « Diktatorialgesetz » de 1915 continue pendant les années suivantes. De nouveaux arrêtés restreignant l'immigration sont décrétés sur base de la loi de 1915 : l'arrêté grand-ducal du 21 septembre 1932 soumet l'établissement comme commerçant ou comme maître-artisan à une autorisation gouvernementale. L'arrêté du 2 juin 1933, tout en stipulant qu'une dispense peut être accordée pour des périodes limitées à des ouvriers agricoles et forestiers et des gens de maison, précise que toute autorisation d'embauche ne vaudra que pour l'emploi expressément spécifié pour lequel elle aura été accordée.

Le 30 janvier 1934, le parti ouvrier dépose une motion demandant l'abrogation de la loi de 1915. Hubert Clément la motive ainsi : « En Autriche, en effet, une loi analogue a été utilisée récemment pour établir une dictature larvée⁴⁶. » Bech réplique que le gouvernement considère la loi de 1915 « comme une des meilleures de notre arsenal législatif ». Puis, il menace : « Je préviens donc la Chambre, comme je l'ai d'ailleurs déjà fait, que si elle a l'intention de toucher à la loi

44 Note du 23 décembre 1929 au ministre de la Justice, Archives Générales du Royaume, Police des étrangers, Dossiers généraux, Deuxième série (I 417), 726 (17).

45 Gérard, Emmanuel, La Démocratie révée, bridée et bafouée (1918-1939), in : *Nouvelle Histoire de Belgique*, Volume 2 : 1905-1950, Bruxelles : Editions Complexes, 2006, p. 176sv.

46 Compte-rendu des séances de la Chambre des Députés (CRCD), 1933-1934, p. 490-491.

de 1915, cela ne pourra être le cas que pour attribuer au Gouvernement des pouvoirs spéciaux plus étendus que ceux que la loi lui donne actuellement. » Bech envisage l'extension des « pouvoirs dictatoriaux ». Le sujet est largement thématisé par le parti ouvrier dans la campagne électorale pour les législatives de juin 1934. Le 26 mai 1934, un éditorial de l'*ET*, intitulé « Die schwarzen Staatsstreichler », rappelle les mots prononcés par Bech à la Chambre de 30 janvier et se réfère ensuite aux projets d'Etat autoritaire chrétien développés dans le *Wort* depuis 1933. Pour l'*ET*, le parti de la droite et le *Wort* n'envisagent pas seulement une extension des pouvoirs de l'exécutif, mais veulent s'attaquer à la liberté de presse et d'opinion. Trois jours plus tard, le 29 mai 1934, apparaît la première caricature d'Albert Simon montrant une muselière, un dessin qui dénonce le double langage de Dupong en ce qui concerne la liberté de parole.

L'*ET* l'a compris : Le projet Bech est dès 1933 non pas d'abord un projet anticomuniste, mais un projet antidémocratique. Bech ne gouverne pas seulement par décrets, il veut étendre les domaines de cette action aux dépens du parlement. Comme l'historiographie luxembourgeoise des dernières décennies a eu comme premier souci de ménager le bilan de l'homme d'Etat Joseph Bech d'avant-guerre pour mieux vanter le pionnier de la construction européenne, cette historiographie passe sous silence tout ce volet de l'initiative Bech⁴⁷. Le discours dominant sur Bech est bien résumé par cette appréciation de l'historien Gil-

47 Ce sont surtout les publications de Gilbert Trausch qui donnent le ton de l'historiographie officielle : Trausch, Gilbert, *Joseph Bech : un homme dans son siècle. Cinquante années d'histoire luxembourgeoise (1914-1964)*, Luxembourg, 1978 ; Id., « Le Maulkuerf : Il y a quarante ans », in : *d'Lëtzebuerger Land* 24 (1977), n° 33 (19 août), p. 6-8 ; Id., « Joseph Bech, la loi d'ordre et la force des choses en 1937 », in : *Luxemburger Wort*, 140 (1987), n° 40 (17 février), p. 19 et 22 ; Id., « Il y a cinquante ans ... le 'Maulkuerf' », in : *d'Lëtzebuerger Land*, 34 (1987), n° 23, p. 8-9. A ce récit lénifiant de l'histoire du projet Bech de loi d'ordre s'oppose une historiographie qui se voit plutôt dans la continuité des partisans du non dans la campagne contre le « Maulkuergesetz » : Dossier spécial pour le 30e anniversaire du référendum dans « Le Phare », *Tageblatt*, Nr. 125 (3 juin 1967), p. 5-8 (contributions de Dondelinger, Willy, « Das Maulkorbreferendum vom 6. Juni 1937 » ; Cerf, Paul, « Die Luxemburger Presse am Vorabend des Referendums vom 6. Juni » ; Lang, Isidore, « Als das Luxemburger Wort 'Heil Hitler' rief » ; Wehenkel, Henri, « Für wen war der Maulkorb gedacht ? » ; Kieffer, Camille, « Betrachtungen und extraits du récit Muller de 1952 ») ; Fayot, Ben, *Sozialismus in Luxemburg*, Esch-sur-Alzette: Editpress, 1979-1989, 2 vols. Ici: vol. I: *Von den Anfängen bis 1940* (1979) (chapitre sur parti ouvrier et loi muselière) ; Koch-Kent, Henri, *Ils ont dit non au fascisme : rejet de la loi muselière par le référendum de 1937*, [Luxembourg], 1982 ; Wehenkel, Henri, 1933-1937 : Die Maulkorbkampagne, in : *Beiträge zur Geschichte der Kommunistischen Partei (1921-1981)*, Luxembourg : Centre Jean Kill, 1981, p. 83-109 ; « Die Demokratie in Gefahr : historische Analysen zum 'Maulkorb'-Gesetz », [collab. : Michel Pauly, Claude Wey, Luss Blau, Georges Büchler, Paul Dostert, Henri Wehenkel, Marc Lentz, [ssbl], Teid Fischbach-Zenner, Jean-Paul Lehnert, Lambert Schlechter], in : *forum* 97 (Juli-August 1987), p. 11-54 ; Lentz, Marc, Über den Kampf der freien Gewerkschaften gegen das Ordnungsgesetz : « ... vor Wölfen auf den Zehen schleichen! », in : *Tageblatt*, 1997, Nr. 128 (5 juin), p. 20-21 ; « Autoritärer Ständestaat oder Demokratie ? Es ging 1937 nicht nur um das Verbot der KPL, sondern um Alternative », in : *Tageblatt*, 1997, Nr. 128 (5 juin), p. 17-19.

bert Trausch : « In den 30er Jahren z. B. ist er (Bech) der berufsständigen Ordnung und dem starken Staat gegenüber sehr zurückhaltend, aber übereifrig in der Bekämpfung des luxemburgischen Kommunismus⁴⁸. »

Voilà pourquoi la plupart des historiens citent la séance de la Chambre du 9 novembre 1933, où Bech parle pour la première fois de mesures à prendre contre des partis politiques et contre des organes de presse, mais personne ne cite son allusion à la loi de 1915 : « La multiplicité, l'urgence et le caractère nouveau des problèmes à résoudre sont tels que nous devons nous féliciter d'avoir dans l'arsenal de notre législation cette bonne loi de 1915 qui, en fait, donne au Gouvernement des pouvoirs spéciaux en matière économique. Si jamais le besoin s'en faisait sentir, je suis sûr que le patriotisme de la Chambre ne se refuserait pas à élargir le cadre de cette loi en nous déléguant ses pouvoirs aussi en d'autres domaines⁴⁹. » Rappelons-le, le débat du 9 novembre 1933 naît d'une interpellation du socialiste Hubert Clément sur « les agissements nazistes » sur le territoire luxembourgeois⁵⁰.

Contrairement à l'historiographie luxembourgeoise des dernières décennies, dès 1933-1934, l'*ET* perçoit et divulgue les grands enjeux de ce projet Bech : l'avenir de la démocratie parlementaire face à des tentations autoritaires et les menaces qui pèsent sur les positions du mouvement ouvrier. Ces tentations et tentatives s'insèrent dans un contexte européen⁵¹.

C'est la démocratisation de la vie politique qui a permis à la classe ouvrière de faire entendre sa voix et au mouvement ouvrier de s'imposer comme force politique. Chez les dirigeants libéraux, le soutien à l'extension du pouvoir exécutif s'explique par la volonté des élites de recréer la situation d'avant 1918, où les décisions politiques étaient prises par la bourgeoisie d'affaires, au lieu d'être freinés par un parlement où sont désormais représentés les intérêts des ouvriers et des petits paysans. Bien que le catholicisme politique ait profité de la démocratisation de la vie politique dans l'entre-deux-guerres pour accéder au pouvoir, les conservateurs catholiques se voient comme défenseurs du catholicisme et non de la démocratie. Les projets luxembourgeois doivent être replacés dans

48 Trausch, Gilbert, Die Partei in der 'longue durée', in : Trausch, Gilbert (dir.), *CSV – Spiegelbild unseres Landes und seiner Politik ? Geschichte der Christlich-Sozialen Volkspartei Luxemburgs im 20. Jahrhundert*, Luxembourg, 2008, p. 84.

49 Compte-rendu des séances de la Chambre des députés (CRCD), 1933-1934, p. 84.

50 Pour les débats soulevés par l'interpellation Clément : CRCD, 1933-1934, p. 57-156.

51 Raphael, Lutz, *Imperiale Gewalt und mobilisierte Nation. Europa 1914-1945*, München : Beck, 2011, p. 93sv.

ce cadre européen de remise en cause des formes et positions acquises par la démocratie parlementaire en Europe après 1918. Ces courants antidémocratiques au sein des partis libéraux et catholiques convergent au Luxembourg dans le projet de loi d'ordre : aux vues des dirigeants libéraux et de Bech qui s'identifie aux notables d'avant 1914 viennent s'ajouter les projets d'Etat corporatiste catholique de l'aile agraire, anti-moderne autour de Jean-Baptiste Esch.

Pour ménager Bech, il faut évidemment ignorer bien des détails de la genèse de la loi. Ignorer d'abord le lien entre les discussions Bech/Ow-Wachendorf sur la presse et le projet de loi d'ordre. Ignorer ensuite les contacts pris par Bech avec les milieux diplomatiques autrichiens et l'intérêt qu'il porte aux projets antidémocratiques du gouvernement Dollfuß. Pendant l'été 1933, Bech s'est informé auprès du ministre d'Autriche à La Haye, Georg Alexich, sur les mesures prises par l'Autriche « im Interesse der Aufrechterhaltung der Ordnung ». Le 2 septembre 1933, Alexich lui envoie la « Verordnung der Bundesregierung vom 7. Juli 1933 über die Entziehung der Gewerbeberechtigung wegen Förderung der verbotenen Betätigung einer Partei ». Alexich précise que ces mesures s'avèrent efficaces pour museler la presse : « Ich möchte mir nur erlauben zu bemerken, dass sich diese Verordnung besonders nützlich bei der Bekämpfung verschiedener Auswüchse des Pressewesens bewiesen hat. Es gibt heute in Österreich keine Druckerei, die es erlauben würde, eine regierungsfeindliche Zeitung zu drucken. » Museler la presse donc par le biais des autorisations de commerce. Aucun historien luxembourgeois n'a jusqu'à présent mentionné ces documents facilement consultables au Archives nationales de Luxembourg⁵².

Pour ménager Bech, il faut passer sous silence que ce n'est pas le débat sur l'invalidation du mandat du député communiste Zénon Bernard, le 6 novembre 1934, qui lance le processus de rédaction du projet de loi d'ordre. En fait, Bech passe à l'acte pour une autre raison : un jugement du tribunal correctionnel de Luxembourg du 22 octobre 1934 annule la condamnation d'une coiffeuse de nationalité française qui ne remplissait pas les conditions de l'arrêté grand-ducal du 21 septembre 1932, soumettant l'établissement comme commerçant ou maître-artisan à une autorisation gouvernementale. Nous l'avons déjà relevé, l'arrêté a été pris par Bech, comme les autres qui concernent l'immigration, sur la base de la loi de 1915. Or,

52 ANLux, Affaires étrangères (en fait Ministère d'Etat), N° 01436 : Loi du 10 mai 1935 fixant la compétence du pouvoir exécutif en matière économique, p. 433.

le tribunal déclare que cette loi « a cessé ces effets », que donc l'arrêté de 1932 « est nul et de nul effet⁵³ ». Voilà ce qui pousse Bech à finaliser un projet de loi qu'il envisage depuis 1933 ou même avant. Il l'explique d'ailleurs ouvertement, le 26 mars 1935, à la Chambre des députés.⁵⁴

L'*ET* fait le lien entre les deux éléments : tout en protestant contre l'invalidation du mandat de Zénon Bernard, il consacre la plupart de ses gros titres dans la manchette en première page au refus d'une loi donnant des pouvoirs spéciaux au gouvernement. 6 novembre : « Wir wollen die tatsächliche Suprematie der verfassungsmäßigen Volkssouveränität. Wir brauchen keine autoritären Experimente (...). » 12 novembre : « Alle Diktaturen begannen mit einer Regiererei durch Vollmachtsbeschlüsse. Wir wollen kein neues Vollmachtgesetz, welche juristische Begründung man ihm auch gebe. » 21 novembre : « Die 'Autoritätsregierung' der Spezialvollmachten und 'Kompetenzen' hat in Belgien bloss ein Trümmerfeld hinterlassen. Wir danken für eine solche Staatsreform, für eine solche 'Verwirklichung von Rechtsideen'. » 6 décembre : « Eine Staatsreform verlangt etwas ganz anderes als autoritäre Lösungen und die Stärkung der Exekutive. Sie verlangt die Ausgestaltung der politischen zur sozialen Demokratie. »

Après le 6 novembre, non seulement, le mandat de Zénon Bernard avait été invalidé, mais encore une commission spéciale, constituée uniquement de députés de la majorité (Thorn, Diderich, Hentgen, Hansen), réfléchit sur une argumentation juridique pour pouvoir invalider une liste entière. Ce que l'*ET* ne peut pas savoir : Bech, à la fois dans cette optique de mise hors la loi du parti communiste et d'extension des pouvoirs de l'exécutif à de multiples domaines, s'adresse, pour conseiller le gouvernement et pour rédiger une première version du projet de loi, à un professeur de droit français, Joseph Barthélémy, libéral modéré, membre de l'Institut, très influent dans les cercles politiques et intellectuels français, écrivant régulièrement dans *Le Temps*⁵⁵. Ce fait n'a, lui non plus, été signalé par aucun historien luxembourgeois jusqu'à présent.

53 ANLux, AE-01436 : Jurisprudence, p. 325-327.

54 Joseph Bech : « Quoiqu'il en soit, ce jugement (du 22 octobre 1934) est la cause occasionnelle du projet de loi soumis à vos discussions. », CRCD, 1934-1935, p. 877.

55 Les textes rédigés par Joseph Barthélémy et la correspondance entre Barthélémy, Bech et le chargé d'affaires du Luxembourg à Paris, Antoine Funck, se trouvent dans trois dossiers d'archives différents : ANLux, Affaires étrangères (en fait Ministère d'Etat), N° 01436 : Loi du 10 mai 1935 fixant la compétence du pouvoir exécutif en matière économique ; ANLux, Etat (ET) 263, Projet de loi ayant pour objet la défense de l'ordre politique et social ; ANLux, Justice, J-053-094 : Projet de loi sur la défense de l'ordre politique et social.

Barthélémy s'est engagé dans les débats en France sur les projets de réforme de l'Etat de Gaston Doumergue : « s'il est l'un des plus modérés parmi les critiques de la démocratie parlementaire, refusant par exemple la solution d'une révision brutale de la Constitution, ses écrits et ses interventions publiques contribuent à la diffusion des idées les faiblesses et les vices du parlementarisme⁵⁶. » Ces débats s'inscrivent dans la vague d'antiparlementarisme après la succession de crises gouvernementales et de scandales qui culminent dans l'émeute du 6 février 1934 en France⁵⁷. Ce recours de Bech à un juriste français permettait de rallier les libéraux. En fait, comme le suggère le compte-rendu fait par le ministre de France à Luxembourg, Henri Cambon, de la réunion avec Barthélémy, les dirigeants libéraux, à l'image de Gaston Diderich, sont acquis à la cause : « Mais tous les hommes politiques présents à la réunion d'hier soir (et le bourgmestre radical de Luxembourg a été le plus affirmatif dans ce sens) ont admis qu'il n'y avait pas lieu d'adopter cette voie détournée (invalider un mandat d'un député communiste parce qu'il ne dispose pas de moyens d'existence réguliers, D. S.) qui n'éliminerait qu'un individu alors qu'il s'agissait de supprimer le parti tout entier⁵⁸. » Un autre objet du projet de loi Bech accordant l'extension des pouvoirs du gouvernement est lié d'après Cambon à la politique monétaire. Il s'agissait de permettre au gouvernement, dans le cas d'une dévaluation du franc belge, l'autonomie de la monnaie luxembourgeoise.

Le 15 novembre 1934, Barthélémy, « s'étant bien pénétré des désiderata de J. Bech et de ses collègues⁵⁹ », remet à Bech un texte de projet de loi en six articles et un exposé des motifs de 10 pages. Voici le titre : « Loi autorisant le gouvernement à prendre les mesures propres à réaliser le redressement économique et à protéger l'ordre public ainsi que l'indépendance du pays⁶⁰. » D'après le projet Barthélémy-Bech, le gouvernement « est autorisé à prendre, nonobstant les dispositions législatives contraires, par des règlements d'administration publique, les mesures qu'exigent l'assainissement de la situation économique et la défense

56 Notice de Nicolas Rousselier dans : Julliard, Jacques / Winock, Michel, *Dictionnaire des intellectuels français. Les personnes. Les lieux. Les moments*, Paris : Seuil, 2002, p. 135-136.

57 Barthélémy se ralliera en 1940 au régime de Vichy. Admirateur de Pétain et de son régime autoritaire, il sera son Garde des Sceaux de 1941 à 1943, puis arrêté à la Libération en 1944 (cf. Martinez, Gilles, Joseph Barthélémy et la crise de la démocratie libérale, in : *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 59, juillet-septembre 1998, p. 28-47.)

58 Lettre du ministre de France à Luxembourg, Henri Cambon, à Pierre Laval, ministre des Affaires étrangères, Pierre Laval, du 15 novembre 1934. Archives des du Ministère des Affaires étrangères, Paris, Administration centrale, Affaires politiques 1914-1944, Z-Europe, Luxembourg 57 : Politique intérieure 1930-1940.

59 *Ibid.*

60 ANLux, AE-01436, p. 22-24.

de l'ordre public » (art. 1) dans les domaines suivants (art. 2) : « 1. écoulement des produits de l'agriculture et de l'industrie. 2. défense de la valeur de la devise nationale. 3. protection de la main-d'oeuvre nationale. 4. défense de l'ordre public par la réglementation des attroupements, cortèges, manifestations diverses sur la voie publique, affichage, distribution et colportage de tracts. 5. défense de l'ordre public contre les organisations, armées ou non armées, se proposant ouvertement pour but de détruire, par la violence, le régime politique ou social ou l'indépendance du Grand-Duché. 6. défense de l'ordre public en ce qui concerne l'activité politique des étrangers et leur rôle dans les partis. 7. défense de l'intérêt général contre les grèves de tendances politiques dans les diverses activités essentielles à la continuation de la vie nationale. 8. protection du commerce contre le boycott politique. 9. et généralement lutte contre la crise économique et les troubles qu'elle a engendré. »

Bech se réfère à ce projet de loi, le 21 novembre 1934, à la Chambre des députés, affirmant vouloir le déposer pour le 1^{er} janvier 1935.

L'*ET* réagit tout de suite et met en garde contre une dérive autoritaire au Luxembourg, non seulement au vu des exemples italiens, allemands et autrichiens, mais aussi en suivant de près l'évolution en Belgique et en France. « Wehret den Anfängen ! » Voilà le premier éditorial qui, le 24 novembre 1934, fait allusion au projet de loi annoncé par Bech et compare cette évolution à celle qui mena à la dictature en Autriche et en Allemagne : « Falsche Propheten gehen um, und behaupten, eine Verstärkung der Exekutivgewalt, ein neuer, autoritärer Kurs sei zur Rettung der Demokratie notwendig. Aber das österreichische Kriegsverordnungsgesetz, das unserem Diktatorialgesetz aufs Haar glich, diente nach dem Kriege dazu, die österreichische Republik zu untergraben. Und Brünings Notverordnungen bezeichneten den Anfang vom Ende der deutschen Demokratie⁶¹. »

L'*ET* précise en même temps un autre contexte primordial pour comprendre la mise sur rails du projet de loi d'ordre⁶². Les élections de juin 1934 n'ont pas seulement vu l'élection d'un député communiste. Elles se sont soldées en général par un recul de la droite dans le Sud, mais aussi dans l'Est, où trois indépendants (gauche radicale) ont été élus, dont un adversaire personnel de Bech, Otto Decker, et le jeune George Govers, président de l'Assoss. Sur le plan local, droite

61 « Wehret den Anfängen », *Escher Tageblatt*, 24.11.1934, p. 1.

62 « Seid gewarnt ! », *Escher Tageblatt*, 28.11.1934, p. 1.



Le nouveau bâtiment de l'*Escher Tageblatt*, inauguré en 1939, rue de Rédange (aujourd'hui rue du Canal). Il a été conçu par les architectes Nic Schmit et Jos Hostert et construit par l'entreprise Crolla Frères

et radicaux-libéraux perdent leur majorité à Esch à la suite des élections communales d'octobre 1934. Le parti ouvrier poursuit sa montée. De 8 députés en 1925, il est passé à 15 en 1934.

En résumé : en novembre 1934, Joseph Bech fait rédiger par un juriste français une première version d'une loi qui vise à donner une base légale nouvelle à une loi de pouvoirs spéciaux datant de la Première Guerre mondiale. Ce projet de loi étend le domaine d'application à la défense de l'ordre public au sens large et permet de court-circuiter tant le pouvoir législatif que le pouvoir judiciaire, avec tous les dangers de dérives autoritaires. En décembre, le projet initial est divisé en deux et finalement transmis au Conseil d'Etat séparément, l'un comme projet de loi « fixant la compétence du pouvoir exécutif en matière économique », le 17 décembre 1934, l'autre « pour la défense de l'ordre politique et social », le 3 janvier 1935. Le premier mène à la loi du 10 mai 1935 fixant la compétence du pouvoir exécutif en matière économique, le deuxième à la loi sur la défense de l'ordre politique et sociale, votée le 7 mai 1937, mais rejetée par le référendum du 6 juin 1937.

L'objectif initial du projet Bech ressort clairement des documents qui permettent de retracer sa genèse : il

doit permettre, tant en matière politique qu'économique, au gouvernement d'exercer des pouvoirs réservés en principe au pouvoir législatif ou judiciaire et d'utiliser, le cas échéant, ces pouvoirs contre les forces politiques d'opposition (partis, syndicats, autres organisations, presse). L'Autriche et ses lois d'exception constituent la référence principale. Joseph Barthélémy a été sollicité par Bech notamment parce qu'il a étudié à Vienne la législation autrichienne, comme l'explique Antoine Funck : « Le professeur, au cours de notre entretien m'a dit que l'Autriche a une loi (des pleins pouvoirs) analogue à la nôtre (loi luxembourgeoise de 1915). A la demande du gouvernement français et aussi d'un groupe d'établissements financiers, il s'était rendu à Vienne pour examiner la base juridique de l'emprunt autrichien. Le chancelier Dollfuss s'armait de la loi des pleins pouvoirs pour régler les matières les plus diverses, tant économiques que politiques. 'Comment séparer, disait-il, le politique de l'économique, dans les temps troubles que nous vivons ? L'un entraîne l'autre'⁶³. »

Le 30 mars 1935, à la fin du processus législatif pour le volet économique du projet de loi sur les pouvoirs spéciaux, Barthélémy écrit à Bech. Tout en le remerciant des honoraires de 10.000 francs, Barthélémy est un peu déçu par rapport aux remaniements du projet initial, mais reste optimiste : « Il me semble que le projet est sorti un peu aminci de son passage à travers les divers laminoirs de votre procédure législative : tel qu'il est, il peut encore être de la plus grande utilité. M. Dollfuss n'a eu tout d'abord que les pouvoirs économiques. Il les a interprétés très largement⁶⁴. »

⁶³ Lettre d'Antoine Funck, chargé d'affaires du Grand-Duché à Paris, du 9 novembre 1934, au ministre d'Etat, Joseph Bech, ANLux, AE-01436, p. 71.

⁶⁴ ANLux, AE-01436, p. 475.

Une histoire complexe à revisiter

A ses débuts, l'*ET* mène donc un combat publiciste ferme contre le « *Vollmachtsgesetz* ». Le projet de loi est déposé le 2 mai 1935, sans suites jusqu'en novembre 1936. Or, lorsqu'il réapparaît, dans un contexte de polarisation internationale (guerre civile d'Espagne, « croisade anticomuniste » proclamée par Hitler, front populaire en France) et national (luttes autour des conventions collectives), que l'enjeu pour le mouvement ouvrier est donc encore plus évident, l'*ET* refuse, pour les raisons tactiques et idéologiques évoquées, de se joindre au combat mené par la « *Liga zur Verteidigung der Demokratie* », rassemblant les libres-penseurs, la Ligue des droits de l'homme, les associations d'éducation populaire, la Fédération générale des instituteurs luxembourgeois, les communistes, les jeunes libéraux et de nombreux syndicalistes et socialistes.

Ne voulant pas mettre en danger sa stratégie d'alliance surtout avec l'aile chrétienne-sociale de la droite, l'*ET* mène autour de ce qui est appelé dorénavant « *Maulkorbprojekt* » un débat qui se concentre sur les aspects juridiques et constitutionnels. Les critiques visent le parti radical-libéral, la *Luxemburger Zeitung* et le *Wort* davantage que le parti de la droite. Bech n'est plus guère mentionné. L'*ET* fait confiance à une stratégie parlementaire pour empêcher le vote du projet de loi. Lorsque cette stratégie échoue, l'*ET* accuse l'« *ungeschickte Agitation der Kommunisten und ihrer Mitläufer*⁶⁵ » d'avoir poussé la majorité à la finalisation du projet. En avril 1937 encore, l'*ET* s'élève contre une campagne qui ne servirait que les « *Sonderziele der kommunistischen Partei und des primär antiklerikalen und antikatholischen Freidenkerbundes* » et il pousse Blum à la démission.

C'est seulement le 15 avril 1937, après le refus du Conseil d'Etat de tenir compte des arguments développés dans un mémorandum de la commission syndicale, qu'une délégation des syndicats libres se rend auprès de Bech pour lui soumettre l'idée d'un référendum, idée acceptée par le Premier ministre. C'est seulement à partir de ce moment-là que le parti ouvrier et les syndicats socialistes lancent leur campagne de réunions d'information et de mobilisation et se jettent corps et âme dans la bataille finale. Une bataille rem-

65 « *Zum Maulkorbprojekt Nr. 6* », *Escher Tageblatt*, 20.3.1937, p. 1.

portée parce que le 6 juin 1937 ont voté pour le non les électeurs socialistes et communistes en bloc, deux tiers des électeurs libéraux et un dixième des électeurs catholiques du Centre et du Sud⁶⁶. C'est ce temps historique fort raccourci qui est au centre de l'historiographie luxembourgeoise.

L'importance de la victoire du non pour la démocratie luxembourgeoise, mais aussi et surtout pour les positions du mouvement ouvrier a bien été résumée par Marc Lentz : « *Ungeachtet dem Wohlverhalten der Verbandsführung (des BMIAV von Pierre Krier) gegenüber den Maulkorbparteien, dem vorsichtigen Taktieren und der zuweilen zweideutigen Haltung der Gewerkschaftspresse zum Ordnungsgesetz stand gerade für die Arbeiterbewegung viel auf dem Spiel. Letztendlich bedeutete der Ausgang des Referendums eine Konsolidierung der Positionen, die die Arbeiterbewegung 1936 durchgesetzt hatte, eine Festigung des Spielraums der gewerkschaften und eine Festschreibung ihrer weltanschaulichen Unabhängigkeit und organisatorischen Eigenständigkeit, gegenüber Kirche, Staat und Wirtschaft. Zugleich war das 'Nein' zum Ordnungsgesetz eine Absage an antidemokratische, autoritäre und standesstaatliche Experimente aller Art in Luxemburg. Insofern war der 6. Juni für die luxemburgische Arbeiterschaft noch wichtiger als der 12. Januar*⁶⁷. »

Pour l'*ET*, jusqu'à aujourd'hui, c'est le récit mémoriel de Paul Muller, la glorieuse histoire de la lutte victorieuse du bloc uni parti ouvrier-syndicats-*ET* et de leur clairvoyance tactique du début à la fin qui est colporté d'anniversaire en anniversaire. La mémoire ne peut faire autrement que de réduire et d'unifier, en la déformant, la diversité et la conflictualité de la vie.

Les cent ans du quotidien ont permis de commencer à revisiter, pour toutes celles et tous ceux que le débat contradictoire et donc l'Histoire n'effrayent pas, à la fois les années 1930 de l'*Escher Tageblatt* et un volet fondamental de l'histoire de la démocratie luxembourgeoise, la genèse de et la lutte contre le « *Maulkurfgesetz* », dans toute leur fichue complexité.

66 Wehenkel, Henri, « *Les résultats électoraux* », in : *forum* 97 (1987), *op. cit.*, p. 43-46.

67 Le 12 janvier 1936 a eu lieu la grande manifestation du BMIAV et du LCGB qui a entraîné la création du Conseil national du travail et la reconnaissance légale des syndicats. (Lentz, *op. cit.*, p. 249).